

GAMME GAIPARE

# GAIPARE SELECTISSIMO ET GAIPARE SELECTISSIMO CAPITALISATION

Un contrat d'assurance vie et un contrat de capitalisation.



GAIPARE

Allianz 



# UNE GAMME DE CONTRATS QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS

**Vous avez le choix. La gamme comprend un contrat d'assurance vie et un contrat de capitalisation :**

- **GAIPARE Selectissimo** est un contrat d'assurance vie de groupe multisupport à adhésion facultative, souscrit par l'association GAIPARE auprès d'Allianz Vie. Il vous permet de répartir votre capital en fonction de votre situation, de vos besoins et du niveau de risque que vous êtes prêt à prendre.
- **GAIPARE Selectissimo Capitalisation** est un contrat collectif de capitalisation multisupport à adhésion facultative, souscrit par l'association GAIPARE auprès d'Allianz Vie. Il est conçu pour répondre à des objectifs patrimoniaux bien spécifiques, notamment de transmission.

## LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE GAIPARE SELECTISSIMO

### Des versements modulables

Versement unique, versements libres et/ou réguliers : vous choisissez leur montant et leur fréquence avec la liberté de les modifier quand vous le souhaitez, et en respectant les minima en vigueur.

### La disponibilité du capital

À tout moment, vous pouvez disposer<sup>(1)</sup> de tout ou partie de votre capital, en effectuant un rachat partiel ou total.

### Les choix possibles au terme de votre adhésion

Vous pouvez choisir librement la solution qui vous convient le mieux parmi les choix possibles au terme de l'adhésion : la prorogation de l'adhésion d'année en année, le versement de la totalité du capital constitué, la mise en place d'une rente viagère ou non, ou le panachage capital-rente.

### NOTRE CONSEIL : LA GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS

Lors de votre adhésion au contrat GAIPARE Selectissimo, vous pouvez choisir en option, si vous avez moins de 75 ans, « la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès ». Cette option vous permet de protéger votre capital contre les aléas des marchés financiers et de garantir, au moment du décès, le versement d'un capital au moins égal au montant net des versements effectués (déduction faite des frais, des rachats opérés et avance en cours) aux bénéficiaires que vous aurez désignés. Conditions décrites dans la Notice d'Information.

### Une fiscalité avantageuse<sup>(2)</sup>

Le montant de votre épargne est constitué d'une part, du capital investi, c'est-à-dire de vos versements (nets des frais du contrat), et d'autre part des produits générés par ce capital. En cas de rachat (partiel ou total), seule la part des produits générés est imposable selon la fiscalité et les prélèvements sociaux en vigueur.

Les produits générés pour les contrats de plus de 8 ans bénéficient d'une fiscalité avantageuse<sup>(2)</sup>. Elle diffère selon la date du versement effectué :

- **À partir du 27 septembre 2017** : vous bénéficiez d'un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) réduit à 7,5% jusqu'à 150 000 € (par personne, tous contrats, tous assureurs confondus), puis 12,8 % au-delà. Sur option<sup>(3)</sup>, ils peuvent être soumis au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu (IR).
- **Avant le 27 septembre 2017** : il est possible d'opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire spécifique et dégressif dans le temps.

La fiscalité de l'assurance vie permet de bénéficier à partir du 8<sup>e</sup> anniversaire du contrat, d'un abattement annuel de 4 600 euros pour une personne seule (ou 9 200 euros pour une personne mariée ou pacsée soumis à une imposition commune, sur les produits générés, et ce, tous contrats d'assurance vie et de capitalisation confondus. L'abattement s'applique en priorité sur les produits issus des versements effectués avant le 27 septembre 2017. Les prélèvements sociaux appliqués aux produits générés sont de 17,20 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

(1) Sauf cas particuliers (exemple : bénéficiaires acceptants) et avec les conséquences fiscales et sociales éventuelles.

(2) Selon la fiscalité en vigueur au 01/01/2020 et susceptible d'évoluer.

(3) Cette option est globale et concerne l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières de l'année.

# UNE DIVERSITÉ ET UNE QUALITÉ DES SUPPORTS PROPOSÉS

## Le fonds GAIPARE, un support en euros de référence

Reconnu pour ses qualités et la régularité de sa valorisation, le fonds GAIPARE se place parmi les meilleurs supports en euros depuis maintenant trente ans.

2,15% pour l'année 2019 : taux annuel de revalorisation du support en euros Fonds GAIPARE, net de frais de gestion et brut de prélèvements fiscaux et sociaux, attribué au 31 décembre 2019 sous réserve de la présence d'un capital constitué sur le Fonds GAIPARE au 31/12/2019.

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

Le fonds GAIPARE est un fonds cantonné faisant l'objet d'une gestion financière alliant sécurité et rendement. Cela permet d'assurer une progression régulière du capital constitué sur ce support.

Le support en euros bénéficie chaque année d'une participation aux bénéfices pour laquelle Allianz Vie distribue 100% de ses résultats techniques et financiers.

## Une gamme de plus de 90 supports exprimés en unités de compte

- GAIPARE Selectissimo et GAIPARE Selectissimo Capitalisation s'appuient sur un large choix de supports exprimés en unités de compte, fruit d'une sélection rigoureuse parmi les plus grands noms de la gestion d'actifs.
- Dans cet ensemble très complet de supports de qualité, chaque client est en mesure de trouver le style de gestion adapté et les thématiques d'investissement qu'il recherche.
- Par ailleurs, des opportunités de diversification sont disponibles pour répondre à des objectifs spécifiques : accès à des supports privilégiant des investissements indirects immobiliers ou d'infrastructures, ou encore des entreprises de taille intermédiaire non cotées.
- L'offre s'enrichit régulièrement de nouveaux supports pour vous offrir toute l'innovation en matière d'ingénierie financière. Pour ce faire, le Comité de Sélection GAIPARE, composé d'experts et de membres de l'Association GAIPARE, sélectionne de nouveaux supports selon des critères objectifs (performance, conjoncture, style de gestion, complémentarité et cohérence de gamme...).

**Allianz**   
Global Investors

 meridiam

 COMGEST

immovvalor   
GESTION

DNCA  
FINANCE

 EDMOND  
DE ROTHSCHILD

 Fidelity™  
WORLDWIDE INVESTMENT

BLACKROCK

M&G  
INVESTMENTS

Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers, en particulier un risque de perte en capital. L'assureur ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne saurait être tenu responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.



## DE NOMBREUSES FONCTIONNALITÉS POUR UNE GESTION SOUPLE ET MODULABLE<sup>(4)</sup>

Vous répartissez votre capital entre les différents supports comme vous le souhaitez. Vous pouvez modifier votre répartition à tout moment en effectuant des arbitrages<sup>(5)</sup> d'un support à l'autre.

Vous pouvez également choisir de programmer à l'avance l'évolution de la répartition de votre capital grâce à trois options d'arbitrages automatiques :

- La dynamisation progressive des versements : elle permet d'investir progressivement sur des supports en unités de compte afin de lisser le risque inhérent à ces placements (option gratuite).
- La sécurisation des performances : elle permet de protéger mensuellement les produits obtenus sur les supports exprimés en unités de compte en les arbitrants sur le support sécuritaire en euros, le fonds GAIPARE (option gratuite).
- La dynamisation progressive du capital : elle permet d'arbitrer tout ou partie du capital constitué sur le support en euros en l'arbitrant vers des supports exprimés en unités de compte.

(4) Dans les conditions et limites prévues par les dispositions contractuelles en vigueur en juillet 2019.

(5) Le 1<sup>er</sup> arbitrage annuel est gratuit. Les arbitrages supplémentaires entraînent des frais de 1,00% du montant arbitré, avec un minimum de 30€ et un maximum de 500€. S'ils sont effectués en ligne sur Allianz.fr, ils sont réduits à 0,50% du montant arbitré, avec un minimum de 30€ et un maximum de 250€.

# LA GESTION PROFILÉE

## Une option qui vous permet, en toute simplicité, de profiter du potentiel de performances des marchés financiers

Il n'est pas toujours évident de savoir, parmi les nombreux supports qui vous sont proposés, ceux qui correspondent à vos besoins et/ou de suivre leur évolution dans le temps. Avec l'aide de votre Conseiller, déterminez simplement l'orientation de gestion adaptée parmi 5 allocations disponibles.

À partir de ce choix, vous êtes libéré des contraintes de gestion (sélection et choix de la répartition de votre capital entre les différents supports, suivi des marchés financiers, réalisation des arbitrages...).

Avec l'appui de l'expertise d'Allianz Banque, l'assureur sélectionne les supports correspondant à votre orientation de gestion. En fonction de l'actualité économique et de ses anticipations, Allianz Vie effectue si nécessaire les arbitrages entre les différents supports, dans le respect de l'orientation de gestion choisie.

Tout investissement sur des supports exprimés en unités de compte comporte des risques financiers. L'assureur ne garantit pas la valeur des unités de compte, celle-ci pouvant être soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne saurait être tenu responsable des fluctuations liées aux marchés financiers.

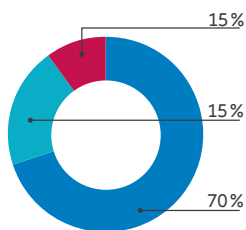
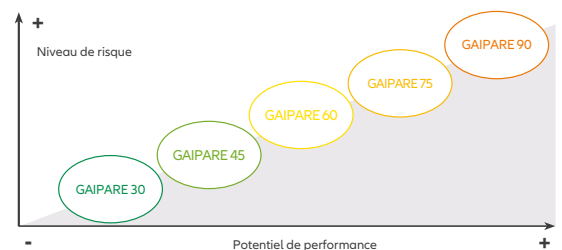
### LA SIMPLICITÉ ET LA SOUPLESSE EN +

- Vous mettez en place l'option quand vous le souhaitez. Son coût est de 0,30% par an et uniquement sur la part des supports exprimés en unités de compte.
- Vous l'arrêtez quand vous le souhaitez.
- Selon vos besoins, vous pouvez également changer d'orientation de gestion quand vous le souhaitez et ce, gratuitement.

## LES CINQ ORIENTATIONS DE GESTION PROPOSÉES

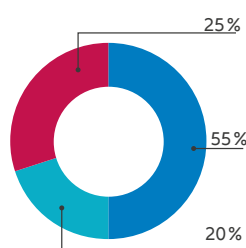
### Leur répartition <sup>(6)</sup>

- Fonds euros
- Supports Obligataires et Diversifiés
- Supports Actions



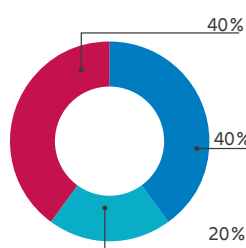
#### GAIPARE 30

Destinée aux investisseurs redoutant les aléas des marchés financiers, cette orientation a pour objectif de limiter l'exposition du capital investi aux fluctuations des marchés financiers. Elle est adaptée à un niveau de risque faible.



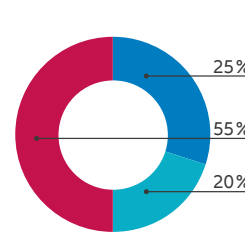
#### GAIPARE 45

Située entre la limitation des risques et la valorisation du capital, cette orientation implique une diversification entre les différentes classes d'actifs (supports en actions, supports en obligations et monétaires) et le support en euros. Elle est adaptée à un niveau de risque modéré.



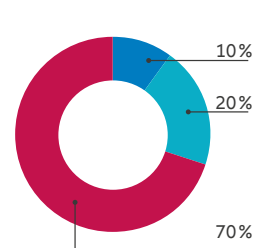
#### GAIPARE 60

Investie majoritairement en supports actions, cette orientation a pour objectif de maîtriser l'équation performance/risques en fonction d'un niveau de risque moyen, compris entre modéré et important.



#### GAIPARE 75

Investie majoritairement en supports actions pour profiter de la croissance des marchés financiers, cette orientation est adaptée à un niveau de risque important.



#### GAIPARE 90

Destinée à une clientèle avertie, cette orientation est investie en quasi-totalité sur les marchés actions. Elle est adaptée à un niveau de risque significatif.

(6) Compositions des orientations de gestion données à titre d'exemple et susceptibles d'évoluer.

# LE SOUTIEN D'UNE ASSOCIATION INDÉPENDANTE ET LE SAVOIR-FAIRE D'UN GRAND GROUPE

## L'association GAIPARE : un engagement quotidien à vos côtés

Forte de 46 000 adhérents et d'un savoir-faire enrichi de 30 années d'expérience, l'Association GAIPARE négocie des contrats conçus dans l'intérêt exclusif de ses adhérents et veille à leur bonne exécution et gestion.

## Allianz : l'expertise d'un grand Groupe

Acteur majeur de l'assurance et des services financiers, le Groupe Allianz vous apporte son expertise, sa solidité, et l'ensemble de son savoir-faire pour optimiser votre contrat GAIPARE Selectissimo ou Gaipare Selectissimo Capitalisation.

Régulièrement récompensé par la presse financière depuis sa création, les dernières distinctions montrent que GAIPARE Selectissimo est toujours autant plébiscité :



GAIPARE SELECTISSIMO  
GAIPARE

Pour la 9<sup>e</sup> année consécutive,  
Gaipare Selectissimo obtient  
le label d'excellence des Dossiers  
de l'Épargne

Les Labels d'Excellence sont décernés chaque année par les experts des Dossiers de l'Épargne ([www.lesdossiers.com](http://www.lesdossiers.com)), organisme totalement indépendant des compagnies d'assurance.



Investissement Conseils décerne  
à GAIPARE Selectissimo  
le Prix de la Performance  
« Assurance Fonds euros 8 ans » dans  
la catégorie « assurance vie »

Les Pyramides de la Gestion de Patrimoine ([www.pyramidesgestionpatrimoine.wordpress.com](http://www.pyramidesgestionpatrimoine.wordpress.com)) sont organisées chaque année par le magazine Investissement Conseils. Cet événement permet de distinguer les sociétés les plus performantes, les plus innovantes et celles qui sont le plus plébiscitées par les Conseillers en Gestion de Patrimoine indépendants.



Deux Trophées d'or sont  
décernés à GAIPARE Selectissimo  
lors des Trophées du Revenu  
pour les catégories suivantes :

- Meilleure performance sur 20 ans
- Contrats vie des associations

Chaque année, le jury du magazine « Le Revenu » ([www.lerevenu.com /les-trophees-du-revenu](http://www.lerevenu.com/les-trophees-du-revenu)) récompense les meilleurs contrats d'assurance vie du marché.

## UNE VALORISATION ET UNE TRANSMISSION DE VOTRE CAPITAL DANS DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

Vous choisissez librement les personnes à qui vous souhaitez transmettre votre capital, qu'elles soient vos héritières ou non.

### En cas de décès : un capital transmis avec une fiscalité avantageuse<sup>(7)</sup>

En cas de décès, les capitaux versés à votre conjoint ou partenaire pacsé sont exonérés de droits de succession et de prélèvement spécifique.

Concernant les autres bénéficiaires, pour les primes versées avant 70 ans, un prélèvement spécifique s'applique sur le capital transmis après abattement de 152 500 euros par bénéficiaire, tous contrats confondus (article 990I du CGI).

Pour les primes versées après 70 ans, seule la fraction des primes qui excède 30 500€ est taxable aux droits de succession. Cet abattement de 30 500€ est global, quel que soit le nombre de contrats et de bénéficiaires (article 757 B du CGI).

### Notre conseil : aidez vos petits-enfants à se constituer un capital avec Allianz Intergénération

Vous souhaitez jouer un rôle déterminant dans la constitution d'un capital au profit de vos petits-enfants, pour les aider à réaliser un projet ou financer leurs études ?

Pour répondre à cette attente, Allianz Intergénération est une solution patrimoniale spécialement étudiée qui combine les avantages fiscaux<sup>(2)</sup> de la donation et ceux d'un contrat d'assurance vie comme GAIPARE Selectissimo. Elle inclut la réalisation d'un don manuel assorti d'un pacte adjoint qui prévoit notamment le réemploi des sommes données au sein d'un contrat d'assurance vie.

## LE CONTRAT DE CAPITALISATION GAIPARE SELECTISSIMO CAPITALISATION

Une offre élaborée pour répondre à des besoins patrimoniaux spécifiques.



### GAIPARE Selectissimo Capitalisation offre les mêmes possibilités que sa forme assurance vie :

- Des versements modulables
- Un capital disponible à tout moment<sup>(1)</sup>
- Une fiscalité avantageuse en cas de rachat<sup>(3)</sup>

Il a la particularité de vous permettre d'effectuer une donation de l'adhésion par acte notarié à la personne de votre choix. Cette donation est soumise aux droits de mutation à titre gratuit.

Il peut également être un outil intéressant pour réinvestir le produit de la vente d'un bien démembré par exemple.

Au décès de l'adhérent, à la différence de l'assurance vie, l'adhésion au contrat de capitalisation ne prend pas fin et entre dans l'actif successoral soumis aux droits de succession. Les héritiers et/ou légataires se substituent de plein droit à l'adhérent décédé et peuvent alors, soit conserver l'adhésion avec son antériorité fiscale, soit demander le rachat<sup>(3)</sup>.

(7) Selon fiscalité en vigueur au 01/01/2020 et susceptible d'évoluer.

Pour de plus amples renseignements, votre Conseiller est à votre disposition.

---

---



#### Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances  
Société anonyme au capital de 643.054.425 €  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex  
340234962 RCS Nanterre

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)



GAIPARE (Association souscriptrice de contrats d'assurance vie auprès d'Allianz Vie)  
Groupement Associatif Interprofessionnel Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne  
Association à but non lucratif, régie par la loi  
du 1<sup>er</sup> juillet 1901, enregistrée sous le n° 13/11543  
Siège social : 4, rue du Général Lanrezac - 75017 Paris

